



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/39/395*
S/16695*
15 août 1984
FRANCAIS
ORIGINAL : ARABE

ASSEMBLEE GENERALE
Trente-neuvième session
Points 36 et 71 de l'ordre du jour
provisoire**

LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT
RAPPORT DU COMITE SPECIAL CHARGE D'ENQUETER
SUR LES PRATIQUES ISRAELIENNES AFFECTANT
LES DROITS DE L'HOMME DE LA POPULATION
DES TERRITOIRES OCCUPES

CONSEIL DE SECURITE
Trente-neuvième année

Lettre datée du 9 août 1984, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de la Jordanie auprès de
l'Organisation des Nations Unies

J'ai déjà eu l'occasion à maintes reprises, et tout récemment dans ma lettre datée du 1er juin 1984 (document A/39/283-S/16498), de signaler l'existence d'un plan ourdi par Israël visant à détruire les Lieux saints de l'Islam et de la Chrétienté et les sites historiques de la ville de Jérusalem. Ce sont les fouilles entreprises par les autorités d'occupation israéliennes sous le mur ouest du Haram al-Sharif, dans la ville occupée de Jérusalem, qui constituent la pièce maîtresse de ce plan. Le prétexte invoqué par les autorités d'occupation israéliennes pour justifier ces fouilles est toujours le même : il s'agit de trouver les vestiges du vieux temple. En réalité, le but est d'ébranler les fondations des édifices religieux islamiques et des monuments historiques de la Ville sainte, de façon à entraîner leur effondrement. Israël espère ainsi dégager sa responsabilité politique et morale en cas de dégradation ou d'effondrement de ces édifices sacrés et de ces monuments anciens, qui ont valeur de symbole pour des millions de Musulmans et d'Arabes. Si ces édifices s'effondrent, ce qu'à Dieu ne plaise, Israël croira avoir atteint son objectif principal qui est d'effacer l'empreinte qu'ont laissée les religions islamique et chrétienne sur cette ville internationale et, du même coup, le passé historique arabe de la Ville sainte.

* Nouveau tirage pour raisons techniques.

** A/39/150.

Pour nouvelle preuve de ce que j'avance, je joins à la présente une note d'information établie par le Service technique du Ministère jordanien des affaires islamiques et des objets du culte relative aux menaces qui pèsent sur l'Ecole Manjakiyah, l'une des plus anciennes écoles islamiques de Jérusalem, du fait des fouilles entreprises par les autorités d'occupation sous le mur ouest du Haram al-Sharif.

A cet égard, je tiens à souligner une fois de plus que les agissements d'Israël dans la ville occupée de Jérusalem constituent une violation des principes du droit international régissant l'occupation militaire. Elles sont révélatrices des véritables intentions d'Israël à l'égard des édifices religieux - tant islamiques que chrétiens - de la Ville sainte et de ses sites historiques. J'appelle votre attention sur le fait que de tels agissements qui, sur le plan politique, compromettent la paix et la stabilité dans la région, prouvent que les pratiques des autorités d'occupation ne reposent sur aucun fondement moral sérieux.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 36 et 71 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent,

(Signé) Abdullah SALAH

ANNEXE

Objet : L'Ecole Manjakiyah, 741-762 de l'hégire

Monsieur le Directeur,

Comme suite à votre demande verbale du 7 avril 1984 concernant les locaux de l'école susmentionnée, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance les faits suivants :

L'Ecole Manjakiyah est située à droite du mur du Haram al-Sharif, à l'ouest, en direction de la vieille ville en partant de la porte de Nazir (Habs) et est contiguë, côté ouest, à l'Ecole Hasaniyah (837 de l'hégire). Elle se trouve en face du Wafa'iyah Zawiyah, où sont installés les locaux de l'Administration des biens Waqf et qui était autrefois le siège du Conseil islamique supérieur.

L'école a été créée par l'un des Mamelouks, Al-Nasir Mohammed ibn Qalawun, connu sous le nom de Sayf al-Din Manjak, qui devint vice-roi de Syrie et fut tout à la fois un administrateur, un politicien et un savant accomplis.

L'école a été construite au huitième siècle de l'hégire, très précisément entre l'année 741 et la fin de l'année 762. Elle a essaimé en de nombreux points tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de Jérusalem. Des hommes de grande valeur et d'une remarquable érudition et des sheikhs locaux y dispensaient un enseignement religieux qui lui a valu un rayonnement considérable.

En poursuivant les fouilles entreprises sur le côté ouest du mur du Haram al-Sharif, sous les nombreux édifices islamiques qui entourent ce dernier et qui témoignent de la présence de l'islam dans la ville de Jérusalem et ont été pendant des siècles un symbole de civilisation, le Ministère du culte israélien a provoqué une nouvelle catastrophe qui vient grossir une liste déjà longue, la cible de ces activités irresponsables étant cette fois l'Ecole Manjakiyah qui subit ainsi le même sort que l'Ecole Ultimaniyah, l'Ecole Jawhariyah, la Ribat al-Kurd et bien d'autres. Cela fait plus de trois ans que les ingénieurs des services techniques de l'Administration des biens Waqf ont constaté l'apparition de très légères fissures longitudinales parallèles aux murs du Haram. Ces fissures se sont progressivement élargies endommageant toutes les superstructures situées directement au-dessus, à savoir les voûtes et les arceaux. Les murs perpendiculaires à ces fissures ont également souffert. Sur le plan technique, le phénomène s'explique comme suit :

Un affaissement s'est produit dans la partie occidentale de l'édifice, à l'ouest des murs du Haram, du fait des fouilles qui ont provoqué des éboulements de terrain, cependant que la partie est de l'édifice, reliée à la partie qui se situe au-dessus des portiques entourant le Haram al-Sharif et le mur du Haram lui-même, est restée stable. Aussi, des fissures longitudinales sont-elles apparues, dans le sens sud-nord, parallèles au mur du Haram al-Sharif.

Les fissures horizontales dans les murs perpendiculaires à celui du Haram al-Sharif confirment également que cet affaissement s'est produit dans la partie ouest de l'édifice, et que la partie est n'avait pas bougé.

/...

Toutes les fissures verticales se trouvent juste à l'extrémité du mur ouest du Haram al-Sharif, ce qui signifie que l'affaissement de la partie occidentale de l'édifice a endommagé la structure des arceaux contigus dans le sens ouest-est et a rompu l'équilibre architectural de l'édifice, provoquant des fissures horizontales.

Les fissures ne sont pas aussi importantes que celles constatées dans les bâtiments qui ont été endommagés par les fouilles au cours de la même période du fait des travaux de restauration entrepris à l'intérieur et à l'extérieur de ce bâtiment pendant plus de quatre ans. Des travaux de plâtrage et de jointoiment ont été effectués à l'intérieur, tandis qu'à l'extérieur les façades et les toits ont été réparés, des structures de consolidation et des poutrelles de soutènement ont été installées. Si ces travaux n'avaient pas été réalisés, les fissures auraient été plus importantes et il se serait produit une véritable catastrophe.

La situation telle qu'elle se présente actuellement laisse clairement entrevoir les dangers qui se profilent à l'horizon avec le temps qui passe, les changements de saison et d'autres incidences climatiques. Les réparations régulières et les travaux d'entretien ne peuvent rien contre la principale cause des fissures qui sont dues à l'affaissement d'une partie de l'édifice en raison des excavations effectuées sous les fondations de celui-ci, pour mener des fouilles incessantes dans toutes les directions sous les auspices du Ministère israélien du culte.

Plusieurs lettres ont été adressées à la municipalité de Jérusalem pour dénoncer les dégradations subies par ce bâtiment du fait des fouilles et pour demander qu'il y soit mis fin, en vue de supprimer ainsi les causes qui en sont responsables. Il s'agit des lettres suivantes :

Lettre No MIQ/411/82/256, datée du 10 avril 1982, adressée au maire;

Lettre No MIQ/411/82/521, datée du 21 juillet 1983, adressée au maire;

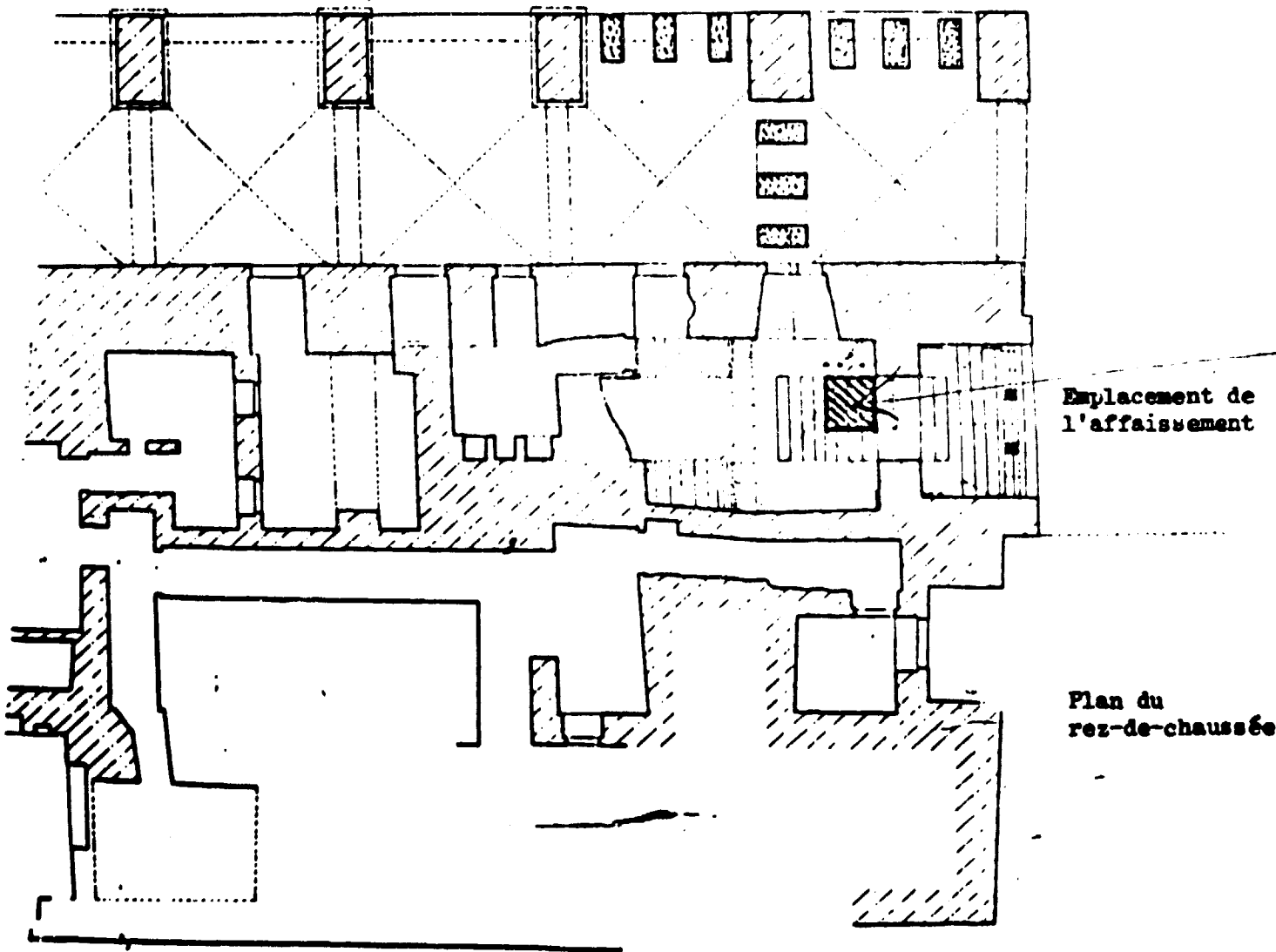
Procès-verbaux de la réunion avec le représentant de l'Office consultatif envoyé par la municipalité, qui a eu lieu le 4 janvier 1984 à la demande de la municipalité;

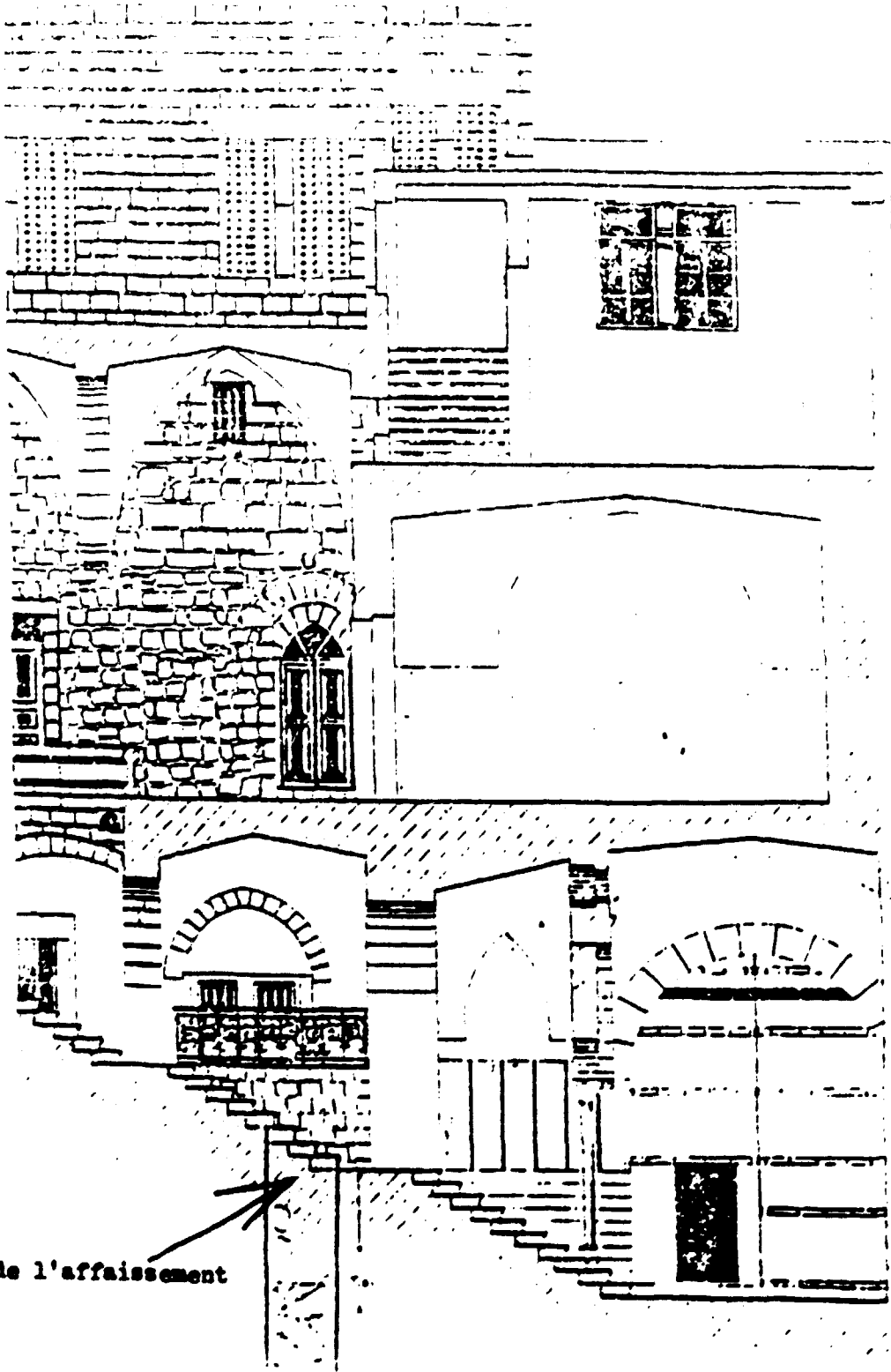
Rapport du Comité d'études techniques, daté du 26 juillet 1984, concernant la réponse à la lettre du conseiller du maire pour les affaires du secteur oriental de Jérusalem, en date du 15 janvier 1984;

Résolution du Conseil des Waqf approuvant la consolidation de l'édifice par la municipalité. Résolution No 22 du 1er février 1984 adoptée à la première réunion portant à la connaissance de la municipalité la lettre adressée au conseiller du maire pour les affaires du secteur oriental de Jérusalem, No MAQ/411/82/69, en date du 24 février 1984.

Après que la municipalité ait entrepris de renforcer les fondations de l'édifice au niveau qu'avaient atteint les fouilles entreprises par le Ministère du culte, le lundi 26 mars 1984, à 14 h 30, les trois premiers étages du bâtiment se

sont brutalement affaissés à une profondeur d'environ trois mètres et une brèche de 1,5 m sur 1,5 m s'est ouverte. Cette brèche est située exactement au-dessus du tunnel souterrain. Une réunion de représentants de la municipalité, du Ministère du culte et de l'Administration des biens Waqf a été organisée le 27 mars 1984, à 19 h 30, pour examiner le problème : on a insisté sur le fait que la situation était critique et que la question devait être étudiée plus sérieusement si l'on ne voulait pas que le bâtiment s'effondre.





Emplacement de l'affaissement